

ATTESTATION DU LOGEUR

PAR LE PROPRIÉTAIRE OU L'AGENCE DE LOCATION

Service administratif Office de la population

Attestation du logeur, agence de location ou propriétaire. Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

Identité du propriétaire ou agence de location			
Agence de location	:		
Nom, Prénom du propriétaire*	:		
Adresse du propriétaire	:		
Téléphone et/ou Mail	:		
J'atteste que la (les) personne(s) mentionn mentionné ci-dessous.	ée(s) ci-après réside(nt) de manière effective	dans le logement
Je précise qu'il ne s'agit pas uniquement physiquement au domicile mentionné ci-		s, et que la (les) perso	onne(s) habite(nt)
Je m'engage à annoncer son déménagement un délai de 14 jours comme l'exigent l'Art. 7 14.11.2008. Je prends note que des contrôle non-respect des présents articles.	7, l'Art. 9 let. et l'Art. 13	de la Loi sur le Contrô	le de l'habitant du
Adresse du logement occupé			
Rue et n°	:		
NPA et localité	:		
N° officiel du bâtiment / N° EGID*	:	/	
N° du logement / N° EWID*	:	/	
Etage dans le bâtiment	:		
Nombre de pièce(s)	:		
L'hébergement est-il gratuit / payant	: gratuit ou, a	u contraire pa	yant
* champs obligatoire. EGID et EWID à vérifier sur : https://www.housing-stat.ch/fr/query/adrtoegid.html			
Personne(s) hébergée(s)			
Nom + Prénom	Date de naissance	Date d'arrivée	Date de départ
En vertu de l'article 9 de la Loi cantonale valaisanne sur le contrôle de l'habitant du 14 novembre 2008, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de ladite loi, est passible d'une amende jusqu'à 500 francs.			
Date & Signature du propriétaire ou de	l'agence de location	:	







